



Communiqué de presse

Mercredi 1^{er} Septembre 2021

LANCEMENT DU CONCOURS CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ 2022

Le concours « Capitale française de la Biodiversité » 2022 sur le thème « Paysage & biodiversité » est lancé. Cette édition récompensera les collectivités françaises engagées dans une approche écologique du paysage, déclinée à toutes les échelles et pour tous les milieux, qu'ils soient urbains ou ruraux. Chaque année depuis 2010, le concours Capitale française de la Biodiversité met en lumière des actions exemplaires de préservation de la biodiversité par des communes et intercommunalités.

Les collectivités ont jusqu'au **31 janvier 2022** pour remplir [le dossier de candidature](#).

Pour cette nouvelle édition, les collectivités peuvent candidater en mettant en avant leurs actions qui associent mise en valeur des paysages et préservation de la biodiversité : déclinaison des objectifs de qualité paysagère et des trames vertes, bleues, brunes, noires dans les documents d'urbanisme, conception et gestion écologique des espaces de nature, reconquête des paysages agricoles et des délaissés urbains...

La recherche de la frugalité dans les opérations d'aménagement et de végétalisation (limiter les apports de terre, végétaux produits localement, colonisation spontanée), l'intervention paysagère au service de la biodiversité et de la fonctionnalité des milieux, les pratiques paysagères participatives associant cadre de vie et enjeux écologiques (lectures de paysage, balades ethnobotaniques, concours ou observatoires photographiques...) seront mises à l'honneur ainsi que les projets interdisciplinaires faisant interagir paysagistes, écologues, sociologues, architectes, géographes...

Le concours désignera au printemps 2022 la Capitale française de la Biodiversité 2022 et les meilleures collectivités par catégorie (villages, petites villes, villes moyennes, grandes villes, intercommunalités).

Cette édition s'inscrit dans [l'année de la Haie de l'Office français de la biodiversité](#) et dans la célébration du quinzième anniversaire de la [Convention Européenne du Paysage en France](#).

Un dispositif de sensibilisation et de formation des acteurs locaux

Au-delà du concours, Capitale française de la Biodiversité est un dispositif de sensibilisation et de formation pour les collectivités. Le dispositif valorise les bonnes pratiques, les dispositifs d'animation territoriale et favorise des échanges entre acteurs locaux. Que ce soit pour une collectivité pionnière et déjà largement engagée dans des politiques publiques de préservation et de restauration de la biodiversité ou pour une ville ou intercommunalité simplement au début d'une démarche, l'opération Capitale française de la Biodiversité est un outil performant de sensibilisation, d'accompagnement du changement, d'émulation et de soutien collectif.

Accompagnement des collectivités pour candidater

- [Un cycle de webinaires en partenariat avec le CNFPT](#) pour informer et sensibiliser les collectivités.
- [Des événements](#) portés par les partenaires locaux et régionaux dès septembre partout en France, en présentiel dans le respect des mesures sanitaires en vigueur ou en distanciel.
- Une mutualisation des dossiers de candidature au concours « Capitale française de la Biodiversité » et au dispositif de reconnaissance « [Territoires engagés pour la nature](#) » dans les régions où ce dernier est déployé. Les collectivités déjà reconnues ou candidates « Territoires engagés pour la nature » ont accès à un questionnaire simplifié pour participer au concours « Capitale française de la Biodiversité ».

Le calendrier

- **31 janvier 2022** : clôture des candidatures
- **Hiver 2022** : évaluation des candidatures par le comité scientifique et technique du concours
- **Printemps 2022** : organisation de visites de terrain pour les dossiers retenus
- **Mi-juin 2022** : annonce du palmarès et cérémonie de remise des prix

Depuis 2010, 55 collectivités ont été désignées lauréates du concours, soit plus de 500 actions exemplaires publiées et [disponibles sur le site du concours](#). Le palmarès 2021 sera annoncé au mois de novembre.

Les Ministères de la [Transition écologique](#) et de la [Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales](#), l'[Office français de la biodiversité](#) (OFB), l'[Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France](#) (ARB îdF), l'association [Plante & Cité](#) centre d'ingénierie sur la nature en ville, et le [Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement](#) (CEREMA) sont les organisateurs de ce concours national, auquel sont associés de [nombreux partenaires](#).

Le concours Capitale française de la Biodiversité est placé sous le haut patronage du secrétariat exécutif de la Convention sur la diversité biologique et contribue à l'agenda de l'action pour la nature et les peuples en vue de la COP15 en Chine.

Pour en savoir plus : www.capitale-biodiversite.fr